

**France Télévisions souhaite encourager et valoriser les initiatives
des jeunes générations en faveur de l'environnement.
L'ECO-CHALLENGE EST LANCÉ !**

C'est le moment de partager votre plus belle initiative Eco-Ecole ;-)

Le 23 janvier 2025 France Télévisions organisera un salon sur l'éco-responsabilité qui mettra en avant les différentes actions menées dans l'écosystème du Groupe et visera à engager chaque participant dans une démarche éco-responsable. L'éco-challenge sera annoncé à cette occasion.



Qui peut participer

L'éco-challenge s'adresse aux collégiens et aux lycéens des filières générale, technologique et professionnelle, de la France entière (hexagone et outre-mer).

L'éco-challenge est ouvert à des groupes d'élèves d'un même établissement scolaire.

Il peut s'agir d'un groupe d'éco-délégués, d'élèves d'une même classe, d'élèves de plusieurs classes.

Plusieurs groupes d'un même établissement scolaire peuvent participer.

La participation individuelle n'est pas possible.

Pour participer un groupe doit être représenté par un adulte « le Référent » qui sera l'unique interlocuteur de FTV.

Objectifs et attendus

L'éco-challenge poursuit un double objectif : encourager les collégiens et lycéens à agir dans leur quotidien en faveur de l'environnement, et valoriser leurs initiatives en ce sens.

Les groupes participants doivent rendre compte d'une éco-initiative qu'ils ont concrétisée ou à laquelle ils participent. Cette éco-initiative peut se développer dans leur établissement scolaire ; il peut également s'agir d'une initiative à laquelle ils participent en dehors de leur établissement, portée par une association, une coopérative, une entreprise ou toute personne morale ou physique.

Critères de sélection

Le jury sera attentif à ce que l'initiative :

- ait un impact positif mesurable sur l'environnement,
- soit innovante et/ou originale,
- soit inspirante -> elle doit donner envie d'agir,
- soit reproductible -> elle doit pouvoir servir d'exemple, être reprise par d'autres.

Initiatives récompensées

- 10 initiatives seront sélectionnées par le jury,
 - Parmi ces 10 initiatives, 3 seront désignées comme finalistes par le jury,
 - Parmi les 3 initiatives finalistes le jury désignera l'initiative lauréate.
- Le jury se réserve le droit de ne pas sélectionner 10 éco-initiatives s'il estime que celles qui lui sont soumises ne remplissent pas suffisamment les critères de sélection.

Couverture média :

- Les 10 initiatives sélectionnées feront l'objet d'un article publié sur franceinfo.fr sur l'éco challenge,
- Les 3 initiatives finalistes et l'initiative lauréate feront l'objet d'un second article dédié sur franceinfo.fr
- L'initiative lauréate fera également l'objet d'un reportage qui sera diffusé dans le Journal Météo Climat et potentiellement (à confirmer) sur d'autres supports de France Télévisions.



Dotation pour le groupe porteur de l'initiative lauréate :

Il recevra un trophée fabriqué par un artiste à partir de déchets électroniques ultimes venant de la station radio démantelée de Wallis et Futuna. Le trophée lui sera remis lors du tournage du reportage.

Composition du jury

Le jury sera composé de salariés de France TV (journalistes de la Direction de l'information, salarié(s) des Directions de la RSE et de l'Education/Jeunesse, salariés experts aux missions dédiées à l'éco-responsabilité,

salarié(s) intéressé(s) par le projet) et de l'artiste qui a réalisé le trophée. Cette composition pourra être soumise à modification.



Modalités de participation

L'éco-initiative doit faire l'objet d'une **fiche de présentation écrite, synthétique mais précise**, qui expose la problématique choisie, les objectifs qu'elle poursuit, les modalités de sa concrétisation, ses résultats mesurables et les conditions de sa reproductibilité.

Cette fiche de présentation doit faire au maximum une page A4 recto-verso écrite en police 11.

La fiche de présentation doit comporter en haut à gauche :

-> **l'identifiant d'inscription qui sera envoyé au Référent avec l'accusé de réception de l'inscription** (voir paragraphe « Calendrier »),

-> **les nom et adresse de l'établissement scolaire**,

-> **les nom, prénom, adresse mail et téléphone du Référent**,

Quelques **photos** doivent être présentées sur une 2ème page A4 recto-verso.

Une **vidéo de 2 minutes maximum** peut également être incluse dans la présentation (lien).

Le Référent devra s'assurer que les photos et/ou la vidéo soient **libres de droits**, il en assurera la pleine et entière responsabilité au regard des éventuels ayants-droits.

Si des mineurs y sont visibles le Référent s'engage à avoir préalablement obtenu l'autorisation manuscrite des deux parents/titulaires de l'autorité parentale.

La fiche de présentation doit être envoyée en pièce jointe à un courriel adressé à l'adresse EcoChallengeFTV@francetv.fr copie ines.tabka@teragir.org

Toute présentation ne respectant pas les conditions susvisées sera considérée comme nulle.



Calendrier

Inscription à l'éco-challenge :

Toute participation à l'éco-challenge nécessite l'inscription préalable du groupe. Pour cela le Référent du groupe doit envoyer un courriel à l'adresse : EcoChallengeFTV@francetv.fr copie ines.tabka@teragir.org

Le courriel d'inscription doit impérativement respecter les conditions suivantes :

- **Objet** : Participation à l'éco-challenge France Télévisions
- **Corps du courriel** :
 - les nom, adresse et téléphone de l'établissement scolaire,
 - les nom, prénom, adresse mail et téléphone du Référent,
 - une courte description du groupe participant (éco-délégués, certains jeunes d'une classe, toute une classe, niveau scolaire, nombre d'élèves...),
 - préciser si l'initiative est d'ores et déjà concrétisée ou si elle va l'être ultérieurement.

Période d'envoi du courriel d'inscription : du 15 novembre 2024 au 10 janvier 2025 à minuit.

Chaque inscription fera l'objet d'un accusé de réception attribuant un identifiant d'inscription à l'initiative.

Date limite d'envoi de la fiche de présentation de l'éco-initiative : le 30 mars 2025 à minuit.

Réunion du jury : entre le 31 mars et le 5 mai 2025



Annnonce des initiatives récompensées :

Les 10 initiatives sélectionnées, les 3 initiatives finalistes et l'initiative lauréate seront annoncées lors d'une réunion en visio (Teams) le **mardi 6 mai à 14h30**.

Le lien teams sera envoyé quelques jours avant aux Référénts de tous les groupes qui auront participé à l'éco-challenge.

Le replay de la visio sera envoyé aux Référénts de tous ces groupes.

Un courriel de confirmation sera envoyé aux Référénts des groupes des 10 initiatives récompensées.

Le tournage et la diffusion du reportage de l'initiative lauréate :

Le tournage de l'initiative lauréate sera effectué au plus tard le 31 mai 2025.

Le reportage fera l'objet d'une diffusion TV au plus tard le 15 juin 2025.

Toute inscription et participation ne respectant pas une échéance du calendrier et plus généralement toutes les conditions de participation, sera considérée comme nulle.

FTV se réserve le droit de modifier la date de la visio d'annonce des initiatives récompensées, celle du tournage et celle de la diffusion du reportage.

Diffusion Eco-Ecole : dans le cadre de la célébration des 20 ans du programme Eco-Ecole en 2025, l'équipe Eco-Ecole diffusera les initiatives partagées dans ses supports de communication (site, newsletter, réseaux sociaux) afin de remercier et valoriser les porteurs de projet Eco-Ecole le plus largement possible!

Données personnelles

Les informations recueillies par France Télévisions dans le cadre du présent éco-challenge sont nécessaires à la participation de chaque participant ou participante. Elles ne seront pas utilisées à une autre fin que pour les seuls besoins de l'organisation et le déroulement du challenge. Elles ne seront pas non plus transmises à des tiers autres que les prestataires et partenaires de FTV ayant besoin de les connaître pour les stricts besoins de l'organisation et du déroulement du challenge, sans autorisation expresse des participants et participantes. Il est précisé que les données à caractère personnel, et en particulier les noms, prénoms, adresses indiquées par les participants seront conservées pendant le temps nécessaire à la gestion de l'éco-challenge. Elles seront recueillies dans une base de données qui sera utilisée pour les échanges avec les Référénts des groupes participants. Seules les personnes impliquées directement dans l'organisation de l'éco-challenge auront accès à ces données.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, les participants et participantes bénéficient d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant qu'ils et elles peuvent exercer sur simple demande écrite envoyée à : Direction de l'Education, Eco-challenge, France Télévisions, 7 esplanade Henri de France, 75015 Paris